



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 11 avril 2022

**Présents** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphane GRAFF, Priscillia ARVIN-BEROD, Nicolas ELIE,

**Procurations** : Stéphanie GRASSINI donne pouvoir à Solange COOKE, Carine DUNAND donne pouvoir à Alain QUINET, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Franck PRADEL

**Absents** : Stéphanie PERNOD

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Solange COOKE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 mars 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 21 mars 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022

#### QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 4 AVRIL 2022

#### Chapitre Administration-Finances

##### 1/ Subvention de l'OT

Monsieur le Maire précise le montant possible qui peut être alloué à l'OT en 2022 qui comprend le budget de fonctionnement habituel, les actions spécifiques lancées depuis la crise Covid et les sommes habituellement allouées au Comité des Fêtes. Comme chaque exercice, il est proposé d'appliquer l'inflation de l'année précédente.

Il peut s'y ajouter, cette année, le montant correspondant à l'adhésion à l'ANMSM, dont Praz ne fait plus partie, et la participation au Tour Savoie Mt Blanc car la course ne passera pas en Haute- Savoie cette année. **Au total, cela fait donc une subvention de 550 700€.**

Pour maintenir ses actions à un même niveau, au regard de la forte hausse des coûts (par exemple, fort impact à venir pour le budget gaz des Montgolfiades), l'OT estime qu'ils ont besoin d'une subvention de 518 000€ à périmètre constant d'action et de personnel.

**Il reste donc 32 700€ pour lancer des actions nouvelles ou en étoffer d'autres.**

Approuvé à l'unanimité

##### 2/ Budget 2022 - Approbation

Monsieur le Maire présente le budget principal 2022 qui s'élève à :

- 6 483 300€ en fonctionnement
- 7 651 500€ en investissement.

Monsieur le Maire annonce les principaux investissements.

La retenue collinaire représente le chantier majeur de l'année, pour 3 282 600€ (auxquels s'ajoutent 215000€ pour l'éclairage public

du futur plan d'eau et de la route de Cassioz). Sont également, cités, parmi les projets, la mise aux normes de la cuisine du Plan de l'Aar et des WC clients (158 236€) et la desserte agricole avec reconquête des alpages (115000€). Plusieurs investissements sont prévus pour l'école (tableau interactif, écran numérique, une tablette...). La commune prévoit également la création de 10 places de parking au pied de la Côte, un trottoir jusqu'au cimetière et la reprise des réseaux humides du secteur, pour 186000€ au total. M. Jean-Paul JACCAZ demande où sont inscrits les coûts de travaux sous le pont de l'île. Mme Cécile CORNILLON précise que 224 000€ ont été budgétés dans le chapitre « environnement » et que 112000€ sont inscrits dans le budget de l'eau.

Parmi les nouveautés annoncées dans la commune, le projet de Jardins partagés pour 75 000€.

Mme Ghislaine GACHET-PONNAZ précise qu'une réunion publique est prévue le 2 mai prochain à ce sujet, avec les personnes intéressées, dans le but de créer une association et, si tout va bien, un démarrage des aménagements au printemps prochain.

**Approuvé à l'unanimité**

### **3/ Fiscalité**

Monsieur le Maire explique que les bases progressent de 3,4%, l'Etat tenant compte de l'inflation (et même un peu plus). Le montant des recettes va suivre cela. La commission des finances préconise donc de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux.

**Approuvé à l'unanimité**

### **4 / Grandes orientations ressources humaines**

Monsieur le Maire propose une nouvelle grille, en raison de la réforme de l'Etat sur les grilles de cotations des postes et des salaires, le nouveau système laissant plus de latitude et d'autonomie aux communes, afin d'adapter les situations de manière plus personnalisée.

**Approuvé à l'unanimité**

### **5/ RIFSSEP - Approbation**

Monsieur le Maire précise que la commune doit avoir un plan de gestion des carrières et des postes. Il est présenté aux élus. La commune applique déjà certaines préconisations (anticipation des départs en retraite, avec remplacement par une personne qui fait déjà partie du personnel, parité hommes/femmes, plan de formation, nomination après concours, etc).

**Approuvé à l'unanimité**

### **6/ Plan de gestion des zones humides – demande de subvention :**

M. Pierre BESSY présente une demande de subventions pour pouvoir mener les prochaines actions.

Le plan de gestion est établi pour chaque zone, sur plusieurs années, ce qui donne une vision plus précise.

Il rappelle l'importance des zones humides, qui jouent le rôle de tampon, lors de grandes crues, rôle de la neige en fin d'hiver, mais qui tend à diminuer en raison du réchauffement climatique.

**Approuvé à l'unanimité**

### **6 bis Plan de gestion des zones humides – convention de gestion :**

Pierre BESSY précise que pour la bonne exécution des actions inscrites au plan de gestion la commune sollicite le conseil de ASTER, bureau d'études spécialisé

**Approuvé à l'unanimité**

### **7/ Amendes de police**

Monsieur le Maire propose de demander de subventions auprès de l'Etat au titre du fonds national alimenté par les amendes de police pour les prochains investissements en lien avec la sécurité routière.

L'action pour la signalétique des piétons et l'aménagement piétonnier entre le chalet Sylvand et le cimetière sont retenus par les élus.

**Approuvé à l'unanimité**

### **8/ Demande de subvention Conseil Départemental plan eau 4 saisons**

Monsieur le Maire préconise de faire une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental car, avec les hausses des prix (estimation), notre enveloppe d'investissement est plus importante que celle présentée à l'origine auprès de cette institution, qui s'est déjà engagée à aider à la commune à hauteur de 586 000€.

**Approuvé à l'unanimité**

## 9/ Demande de subvention Conseil Régional plan 4 saisons

Monsieur le Maire propose de solliciter également le Conseil Régional pour le projet de retenue collinaire.

**Approuvé à l'unanimité**

## 10/ Avenant DSP restauration Front de neige - Kbane

Monsieur le Maire rappelle que le snack K-Bane est installé sur un terrain communal et dispose d'un droit d'exploitation sous forme de délégation de service public (DSP) depuis plusieurs années. Le contrat est arrivé à son terme, mais la mairie avait annoncé aux gérants, dès juin, l'éventualité de prolonger le contrat du fait que le chantier de nouveau quartier des Varins n'était pas encore lancé. Il était prévu de donner réponse aux exploitants au plus tard en janvier 2022. Toutefois, les gérants de K-Bane ont annoncé, dès juillet dernier, leur intention de cesser leur activité en avril 2022.

Suite à la décision des gérants, la mairie a organisé plusieurs réunions de terrain pour définir des scénarios d'offres de restauration en attendant la réalisation des hôtels et résidences de tourisme. L'idée de base était de faire un appel à installation de plusieurs food-trucks pour remplacer l'offre de K-Bane avec installation en bordure de front de neige (sur l'aire de bus, en contrebas de la consigne à ski) tant que le chantier de la ZAC des Varins ne serait pas lancé. Puis les food-trucks seraient déplacés là où se trouve actuellement le jardin des neiges. Cela perdurerait jusqu'à la livraison des nouveaux restaurants prévus sur le front de neige.

Plusieurs sources de difficultés sont alors notées :

- le lieu d'implantation devrait changer en cours de route, ce qui va engendrer deux fois des travaux de stabilisation de terrain (une fois sous la consigne puis sur le site du jardin) car il n'est pas trouvé de lieu qui puisse être définitif au regard de l'organisation actuelle du front de neige. Idem pour les modules de WC publics.
- la question d'une offre abritée, notamment quand il fait froid ou mauvais temps : moins efficaces que le snack, l'installation d'abris demande un engagement soit des restaurateurs, soit de la commune.

La Municipalité a pris contact avec M. et Mme Van Rijswijk (gérants de K-Bane) pour savoir où ils en étaient de leur programmation de démantèlement du bâtiment et étudier l'éventualité de racheter leur infrastructure et l'utiliser en appui des food-trucks tant que la construction du quartier n'aurait pas commencé.

Les exploitants ont fait une proposition de vente du bâtiment. Mais ils ont aussi annoncé qu'ils seraient finalement prêts à signer un avenant à la DSP pour poursuivre l'exploitation de K-Bane tant que le chantier de construction du quartier des Varins n'aurait pas commencé, cela à condition qu'ils n'aient plus l'obligation d'ouvrir en été et qu'il leur soit possible d'installer une location gérance.

Une réunion de travail des élus a permis de débattre des avantages et inconvénients des différents scénarios.

L'acquisition du bâtiment a été rejetée rapidement car le prix était jugé bien trop élevé.

L'option « food-truck », si elle peut être séduisante pour sa diversité et son aménagement de petit « village de restaurants », pose toutefois des problématiques d'aménagements en deux temps (adaptation du terrain, modules de toilettes publiques...) et d'une grande incertitude sur la capacité à offrir un abri chauffé aux clients, et ce pour plusieurs années et pas seulement pour la durée des travaux.

L'option « avenant à K-Bane » a le mérite de la simplicité dans la procédure, d'une équipe en place et d'une structure connue. La question d'un appel à food-trucks reviendra toutefois lorsque le chantier du front de neige démarrera.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer un avenant avec M. et Mme Van Rijswijk sans obligation d'ouverture l'été (même s'ils en conservent la possibilité), avec possibilité de confier l'établissement à un tiers via une location gérance, et moyennant une augmentation du loyer versé à la commune, qui passera de 1 500€ à 5000€, du fait de la modification des contraintes imposées à l'exploitant et du fait que leur matériel a été largement amorti.

**Approuvé à l'unanimité**

## Chapitre Urbanisme-Foncier

### 11/ Echange foncier Grabilles

Monsieur le Maire explique que les conjoints Favre-Coutillet possèdent un tènement foncier scindé par des parcelles communales (ancien chemin rural, pour 186 m<sup>2</sup>). La vraie route est, à l'inverse, toujours propriété de cette famille pour 552 m<sup>2</sup>. Il est donc convenu de faire un échange foncier. Le terrain communal est valorisé à 150€ du m<sup>2</sup>. Les parcelles déjà bitumées sont estimées à l'euro symbolique.

Cela fera donc une soulte en faveur de la mairie de 27 900€.

M. Pierre BESSY demande qui payera les frais de notaire. Monsieur le Maire précise qu'ils seront à la charge de la famille Favre-Coutillet.

M. Jean-Paul JACCAZ demande s'il y aura une condition suspensive. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'obtention du permis de construire.

**Approuvé à l'unanimité**

## Chapitre travaux - forêts

### 12/ ONF validation travaux 2022

M. Pierre BESSY présente une demande de subvention pour du dégagement de plantation.

Approuvé à l'unanimité

## Chapitre eau-assainissement

### 13/ Budget eau 2022 approbation

M. Pierre BESSY présente le budget 2022. Il annonce que la commune ne s'attendait pas à devoir réparer le seuil du Pont de l'île, mais celui-ci a cassé, au-dessus de la conduite d'eau potable, qu'il faut maintenant changer, et qu'il faut prévoir également de rendre le seuil franchissable pour les poissons. Ce problème vient d'un seuil qui a été démantelé un peu plus bas.

M. Jean-Paul JACCAZ précise que ce seuil protège le pont et qu'il est nécessaire de le réparer, mais il insiste sur le fait qu'à l'époque, les administrations en charge de l'environnement ont demandé à la commune de casser le seuil en aval pour assurer la continuité piscicole et que c'était une erreur.

M. Pierre BESSY explique que trois déverseurs d'orage doivent être bouchés. Ils avaient été installés lorsqu'il n'y avait pas encore de séparation dans les réseaux d'eau. Ils sont maintenant inutiles et peuvent être source de pollution.

Approuvé à l'unanimité

### 14/ Tarif de l'eau et assainissement 2022 approbation

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif, le budget s'autosuffisant sans problème. A noter que le SIVU a également décidé de ne pas augmenter le prix au m3 pour la part « assainissement », jugeant que le prix était déjà élevé et que, pour l'heure, on arrive à payer les investissements à ce niveau de recettes.

Approuvé à l'unanimité

### 15/ Convention de travaux pont de l'île

M. Jean-Paul JACCAZ explique qu'il faut passer, avec la copropriété jouxtant le pont de l'île, une convention de travaux pour passage de réseaux liés au projet de plan d'eau.

Approuvé à l'unanimité

### 16/ Travaux de renouvellement réseau adduction eau potable entre le captage des Combes et le réservoir de la Côte - demande subvention

Les travaux de renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable entre le captage de la source des Combes et le réservoir de la Côte sont encore à l'étude et programmé pour 2023 pour un montant global estimé à 383 841€ HT (études comprises). Ces travaux permettront de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune, en renouvelant une canalisation datant des années 50 et en mettant en place une désinfection aux UV. La commune sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Approuvé à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### Quartier des Varins reconnu d'utilité publique

Monsieur le Maire annonce que la demande d'utilité publique de la ZAC des Varins a été acceptée par le Préfet. Dès lors, si les négociations foncières avec les propriétaires concernés par le périmètre du projet n'aboutissaient pas, la commune et le concessionnaire peuvent faire appel à une procédure d'expropriation. Le contrat avec les investisseurs et le concessionnaire pourrait être validé avant l'été. Les permis de construire sont bientôt prêts.

### Classe de mer

Mme Solange COOKE informe le Conseil Municipal que les enfants de l'école des Eterlous sont arrivés ce dimanche à Roscoff, et qu'ils ont pu visiter le village avec les membres du Comité de Jumelage, avant de se rendre sur l'île de Batz.

La météo s'annonce très clémente pour la semaine, et surtout pour l'activité voile. Monsieur le Maire tient à remercier les enseignants ainsi que les parents accompagnants, qui rendent ce voyage possible. Il précise que de moins en moins d'enseignants veulent organiser des voyages scolaires, et que c'est une chance pour nos enfants.

Fin de la séance à 20h06

Solange COOKE  
SECRETAIRES DE SEANCE



Vu pour être affiché le 14/04/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

